

Madame, Monsieur,



J'ai reçu dernièrement votre affiche d'information intitulée "Que de mieux?", dans laquelle vous stipulez effectuer des modifications au niveau du P.L.U, ainsi que de certaines zones et bâtiments.

C'est pourquoi je vous adresse cette lettre. On dispose d'un bâtiment agricole au sein de votre commune, située à Crest-Salière sur la route du Vaz, dont le numéro de parcelle est A1123.

Nous aimerions faire une réhabilitation de ce bien, pour qu'il devienne une résidence principale. Nous désirons, dans la mesure du possible, modifier le statut de ce bâtiment et le passer en habitable dans sa totalité.

Je reste à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Dans l'attente, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Chambon. Nicolas

à Venthon (appartement 301) Bâtiment Les Sauvages
le 13 septembre 2021 27 route du Grand Pré
73200 Venthon